



# LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'EUROPE

## Le portail européen de projets d'investissement Le lieu de rencontre entre promoteurs de projets et investisseurs

*Le portail européen de projets d'investissement (EIPP <sup>1</sup>) est un tout nouveau portail web qui permet aux promoteurs de projets basés dans l'UE, qu'ils soient publics ou privés, d'atteindre de potentiels investisseurs dans le monde entier.*

*Le portail est fourni et hébergé par la Commission européenne et fait partie du « plan d'investissement pour l'Europe », qui vise à mobiliser des investissements, à dynamiser la croissance économique et à créer davantage d'emplois dans l'ensemble de l'UE.*

### EN QUOI LE PORTAIL PEUT-IL VOUS ÊTRE UTILE?

- Le portail a été conçu pour répondre au souhait des investisseurs d'avoir accès, sur une plateforme d'information centralisée, à un plus grand nombre de possibilités d'investissement dans l'UE.
- Le portail a été lancé le 1<sup>er</sup> juin. Il propose des critères de recherche et de filtre avancés permettant aux investisseurs de trouver facilement des projets correspondant à leurs propres préférences. Il leur offrira bientôt la possibilité de s'inscrire gratuitement en ligne et de recevoir les dernières mises à jour sur les projets.
- Le portail améliore la visibilité des promoteurs de projets établis dans l'UE auprès d'un vaste réseau d'investisseurs internationaux, en présentant les projets de manière structurée et harmonisée.

### MON PROJET SERA-T-IL ADMISSIBLE?

Pour pouvoir être publié sur le portail, votre projet doit:

- avoir un coût total d'au moins 5 millions d'euros;
- faire partie de l'un des secteurs couverts par l'EIPP;
- débiter dans les trois ans suivant sa soumission (ou avoir déjà débuté);
- être promu par une entité publique ou privée établie dans un État membre de l'UE;
- être compatible avec toutes les législations nationales et de l'UE en vigueur.

[ec.europa.eu/eipp](http://ec.europa.eu/eipp)

### COMMENT ENREGISTRER MON PROJET?

Pour soumettre votre projet d'investissement, il vous suffit de vous rendre à l'adresse <http://ec.europa.eu/eipp> et de suivre les instructions.

Dans un premier temps, un montant réduit de 100 euros par projet sera demandé aux promoteurs de projets privés. Après la phase de lancement, les frais pourront passer à 250 euros.

Les promoteurs de projets du secteur public sont et resteront dispensés des frais de soumission de projet.



<sup>1</sup> L'EIPP vise à faciliter le financement de projets. Il ne garantit pas au projet l'obtention d'un financement et n'impose aucune obligation juridique à la personne qui le soumet. Les projets soumis à l'EIPP ne seront pas traités comme des demandes de financement au titre de l'EFSI ou d'autres instruments de l'UE ou de la BEI.

La publication d'un projet peut être refusée pour des motifs juridiques, d'atteinte à la réputation ou autres.

# LE PORTAIL EUROPÉEN DE PROJETS D'INVESTISSEMENT

DONNER VIE AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

SECTEURS COUVERTS PAR L'EIPP :

## CONNAISSANCE ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Recherche, développement et innovation  
Infrastructures TIC, y compris le haut débit  
Autres domaines numériques, y compris le contenu et les services



## INFRASTRUCTURES SOCIALES ET AUTRES

Capital humain, éducation et formation  
Santé  
Secteurs de la culture et de la création  
Tourisme  
Infrastructures sociales, économie sociale et solidaire



## UNION DE L'ÉNERGIE

Production d'énergies renouvelables  
Production d'énergie conventionnelle  
Efficacité énergétique  
Infrastructures électriques  
Infrastructures gazières  
Extraction et raffinage de combustibles  
R&D dans le domaine de l'énergie



## RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT

Ressources naturelles  
Agriculture et développement rural, sylviculture et bio-économie  
Efficacité des ressources et protection de l'environnement, y compris l'économie bleue  
Changement climatique



## TRANSPORTS

Réseau transeuropéen  
Nœuds multimodaux  
Projets de mobilité urbaine  
Nouvelles technologies et écologisation des transports  
Véhicules et systèmes de transport



## PME ET ETI (PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE)



[ec.europa.eu/eipp](https://ec.europa.eu/eipp)

